



école
rockefeller



IFP Rockefeller
4 avenue Rockefeller – 69373 LYON CEDEX 08
Secrétariat Concours Puéricultrice
Dossier suivi par : Cécilia ROELLINGER
Email : cecilia-roellinger@ecole-rockefeller.com

CONCOURS PUERICULTRICE – 2021 LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR (NOUVELLE VERSION)

Ces documents viennent en complément de votre pré-inscription en ligne et doivent être **envoyés en recommandé avec accusé de réception** à l'IFP Rockefeller, Concours Puéricultrice, 4 avenue Rockefeller, 69373 LYON CEDEX 08 avec la fiche de renseignements récapitulative de votre pré-inscription.

Cette fiche apparaît en téléchargement au format Pdf dans votre espace numérique lorsque votre paiement est validé. Il convient d'imprimer ce document, de le corriger à la main si vous avez fait des erreurs de saisie, de le dater et de le signer.

Aucun dossier ne sera accepté s'il n'a pas préalablement fait l'objet d'une **pré-inscription en ligne** sur le site Internet de l'École du **Lundi 04 janvier 2021 à partir de 13H00 au Vendredi 05 février 2021 jusqu'à 16H00.**

• POUR TOUS LES CANDIDATS :

- Fiche de renseignements **DATÉE** et **SIGNÉE**
- Curriculum vitae
- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité sur une seule page non découpée
(Permis de conduire **NON ACCEPTÉ**)

• POUR LES CANDIDATS TITULAIRES DU D.E INFIRMIER OU SAGE-FEMME :

- Copie du diplôme d'état ou de l'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier ou de sage-femme

• POUR LES CANDIDATS NON ENCORE DIPLÔMÉS :

- Attestation d'inscription en dernière année d'études conduisant à l'un des diplômes suscités ou certificat de scolarité de **l'IFSI ou de l'École de sage-femme.**
(Certificat d'inscription en Grade Licence de l'Université **NON ACCEPTÉ**)



- **POUR LES CANDIDATS TITULAIRES D'UN DIPLÔME D'INFIRMIER OU DE SAGE-FEMME ÉTRANGER :**

- Relevé détaillé du programme des études d'infirmier ou de sage-femme suivies, précisant le nombres d'heures de cours par matière et par année de formation, la durée et le contenu des stages cliniques effectués au cours de la formation, le tout traduit en langue française par un traducteur assermenté et attesté par l'autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme.
- Le dossier d'évaluation continue ou livret scolaire le tout traduit en langue française par un traducteur assermenté et attesté par l'autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme.

- **POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP :**

Conformément aux textes en vigueur, les candidats aux concours d'entrée aux écoles paramédicales et aux écoles du secteur social présentant un handicap, tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles en situation de handicap, peuvent demander à bénéficier de mesures particulières lors des examens.

Pour cela, il vous appartient d'adresser votre demande de dossier directement auprès de la MDPH dont vous relevez.

Le résultat de cette demande devra parvenir à l'IFP **au plus tard le Jeudi 11 février 2021 midi** par lettre **recommandée avec accusé de réception**.

